

AVIS D'ENQUETE

District : Morges
Communes : Lonay, Denges et Echandens
Route cantonale : 80-B-P en et hors traversée de la localité

Le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines se conformant aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou ; BLV 725.01) et de la loi sur l'expropriation (LE ; BLV 710.01) soumet à l'enquête publique :

du 28 mai au 28 juin 2024 inclusivement

- a) Le projet de requalification de la RC 80-B-P
- b) L'assainissement du bruit routier – Mesures d'allègement

Le dossier est déposé au Greffe municipal des communes de Lonay, Denges et Echandens où il peut être consulté.

Les oppositions doivent être adressées par écrit au Greffe municipal ou consignées sur la feuille d'enquête, dans le délai indiqué, faute de quoi il ne sera pas possible d'en tenir compte.

Les intéressés sont invités à signaler les sources, les canalisations ou tous autres ouvrages non indiqués sur les plans et qui pourraient être touchés par les travaux, en précisant si possible leur situation et leur profondeur.

Les bailleurs sont tenus de faire part de l'enquête sans délai à leurs locataires.

Les modifications qui seraient apportées à l'état des immeubles ou aux rapports juridiques les concernant, pendant l'enquête ou la procédure ultérieure, ne seront pas prises en considération pour la fixation du chiffre des indemnités. Elles ne pourront donc en aucun cas justifier une augmentation de celles-ci.

Département de la culture,
des infrastructures et
des ressources humaines

Direction générale
de la mobilité et des routes

Insertions

- Feuille des avis officiels du 28 mai 2024
- Journal de Morges